

REGLEMENT D'USAGE DE LA MARQUE OASIS

1. Préambule

De 2014 à 2020, l'Association Colibris a développé le projet Oasis (ci-après le « **Projet Oasis** » ou le « **Projet** »).

En 2020 l'ensemble de ce projet a été transféré à une organisation indépendante, la Coopérative Oasis. La Coopérative Oasis est une société coopérative d'intérêt collectif créée en 2018 qui porte donc désormais le Projet Oasis.

Le Projet Oasis désigne l'ensemble des actions portées par la Coopérative Oasis qui visent à faire connaître, valoriser, mettre en lien et soutenir l'ensemble des « *oasis* » (ci-après « **Oasis** »), qu'elles soient en création ou déjà existantes, qui forment le réseau Oasis (ci-après le « **Réseau Oasis** »).

Les Oasis sont les lieux recensés dans une base de données hébergée sur un site partagé entre la Coopérative Oasis et Habitat Participatif France, à l'adresse suivante : basededonnees-habitatparticipatif-oasis.fr.

Ces lieux se reconnaissent a priori dans 5 valeurs clés à l'origine du Réseau Oasis :

- la souveraineté alimentaire,
- la sobriété énergétique,
- la gouvernance partagée,
- la mutualisation, et le partage de biens et de services
- et enfin l'ouverture sur l'extérieur.

La communauté Oasis (ci-après la « **Communauté** » ou « **Communauté Oasis** ») inclut tous ceux qui contribuent à la mission du Projet défini par la Coopérative Oasis. Elle inclut aussi bien l'ensemble du Réseau Oasis que des organisations thématiques, des groupes d'utilisateurs, des citoyens sympathisants du Projet Oasis et l'ensemble des membres de la Coopérative Oasis.

La réputation qui est associée à la marque Oasis (ci-après la « **Marque Oasis** » ou la « **Marque** ») est le résultat de l'expérience de nombreuses Oasis qui incarnent des valeurs d'écologie, d'autonomie et de partage, et le fruit du travail de valorisation, de mise en réseau et de soutien de la Coopérative Oasis vis-à-vis de ces lieux.

Afin de préserver la réputation créée par la Coopérative Oasis et par la Communauté, la Coopérative Oasis a élaboré ce règlement d'usage de la Marque (ci-après le « **Règlement** »), en veillant à ce que toutes les utilisations de la Marque soient cohérentes avec la mission du Projet Oasis, promeuvent le concept d'Oasis et respectent les valeurs partagées par le Réseau Oasis.

Afin de faciliter considérablement le partage de connaissances et la création de biens communs, ce Règlement vise à atténuer les obstacles de la licence d'utilisation de la Marque Oasis et a pour mission de faciliter l'appropriation de la Marque par les membres de la Communauté.

Le Règlement introduit quelques exemples d'utilisations autorisées de la Marque ou de déclinaisons. Par exemple, elle donne aux membres de la Communauté le droit d'utiliser des logos qui seraient créés par la Coopérative Oasis pour le Réseau Oasis. Elle permet également aux membres de la Communauté d'utiliser la Marque Oasis pour des événements, des travaux de promotion ou pour qualifier des lieux appartenant au Réseau Oasis.

Définitions

Annexe	Désigne les annexes au Règlement qui en font partie intégrante ;
Association Colibris	Désigne l'Association loi 1901 reconnue d'intérêt générale sise 18-20 rue Euryale Dehaynin – 75019 Paris (France), qui a initialement déposé la marque en 2017 avant de la transférer à la Coopérative Oasis en 2020 ;
Communauté	Inclut l'ensemble des contributeurs à la mission du Projet défini par la Coopérative Oasis, en ce compris le Réseau Oasis ainsi que des organisations thématiques, des groupes d'utilisateurs, des citoyens sympathisants du Projet Oasis et l'ensemble des membres de Coopérative Oasis;
Coopérative Oasis	Désigne la Société Coopérative d'intérêt collectif sise 2 rue de la Clôture 75019 Paris, propriétaire exclusif de la Marque ;
Marque	Désigne la marque européenne « Oasis » n°[•], déposée le [•] par la Coopérative Oasis, telle que reproduite Annexe 1 ;
Oasis	Désigne un des lieux recensés sur le site basedonnees-habitatparticipatif-oasis.fr qui respectent les 5 valeurs clés à l'origine du Réseau Oasis, à savoir la souveraineté alimentaire, la sobriété énergétique, la gouvernance partagée, la mutualisation et le partage de biens et de services et enfin l'ouverture sur l'extérieur ;
Projet Oasis ou Projet	Désigne l'ensemble des actions de la Coopérative Oasis qui visent à faire connaître, valoriser, mettre en lien et soutenir l'ensemble des « oasis », qu'elles soient en création ou déjà existantes ;
Règlement	Désigne le présent règlement d'usage en ce compris ses Annexes ainsi que toute modification ultérieure ;
Réseau Oasis	Constitue l'ensemble des lieux recensés dans une base de données hébergée sur le site basedonnees-habitatparticipatif-oasis.fr ;
Utilisateur	Désigne toute personne physique ou morale habilitée à utiliser la Marque en application du Règlement.

2. Objet

Le Règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités d'utilisation de la Marque par l'Utilisateur.

Le Règlement ne donne aucun droit exclusif d'usage de la Marque au profit d'un Utilisateur et la Marque demeure la propriété exclusive de la Coopérative Oasis.

Tout usage de la Marque vaut acceptation formelle des dispositions du Règlement.

Seul l'Utilisateur peut apposer la Marque conformément aux modalités d'utilisation définies ci-après.

3. À quel type d'utilisation de la Marque s'applique ce Règlement ?

Le Règlement s'applique à tout type d'utilisation de la Marque.

Il est avant tout destiné à faciliter l'utilisation de la Marque par les membres de la Communauté, qu'ils soient des personnes physiques ou morales.

La Marque ne doit être utilisée que pour des activités qui promeuvent ou concourent à la mission du Projet Oasis, c'est-à-dire de « *faciliter la création et le développement de lieux écologiques, participatifs et solidaires appelés oasis* ».

La Marque ne doit pas être utilisée de manière trompeuse pour commercialiser les produits de tiers, ne partageant pas les valeurs du Projet Oasis, car cela induirait en erreur les membres de la Communauté.

Les Utilisateurs qui sont membres de la Communauté Oasis peuvent utiliser la Marque car ils partagent une mission commune qui consiste à faciliter la création et le développement des lieux appelés « *Oasis* », partout en France, dans le respect des valeurs fondamentales de la mise en réseau de ces lieux.

L'Utilisation de la Marque peut également intervenir dans le cadre de la promotion des sites et de la mission du Projet Oasis.

A titre d'exemple, ces auteurs et scénaristes peuvent souhaiter utiliser la Marque dans leurs livres et leurs films. De même, d'autres sociétés peuvent souhaiter réutiliser le contenu lié aux sites de la Coopérative Oasis dans leurs applications web ou mobiles ou dans des publications.

Ils y sont autorisés s'ils veillent à ce que le public ne soit pas induit en erreur quant à la source de ces travaux : la Marque doit être systématiquement associée à son propriétaire, ou, à tout le moins ne pas laisser de doute possible quant à son origine.

De manière générale, l'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser la Marque à des fins polémiques, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, à ne pas associer la Marque à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à la Coopérative Oasis, et au Projet Oasis, ou leur être préjudiciable.

4. Comment utiliser la Marque Oasis ?

Toute utilisation de la Marque pour faire référence directement au Projet Oasis de la Coopérative Oasis, aux membres de la Communauté, ou aux lieux du Réseau Oasis est autorisée.

La Marque peut être utilisée comme substantif, par exemple « *les Oasis sont excellentes* », ou adjectif par exemple « *le Projet Oasis est remarquable* ».

Dans le cadre du Projet Oasis, la Coopérative Oasis peut utiliser la Marque sur son site internet www.cooperative-oasis.org et créer des déclinaisons, des noms et des logos reprenant la Marque (par exemple : compagnon oasis, festival oasis...).

L'Utilisateur peut reproduire la Marque telle que déposée et ses déclinaisons nouvelles seulement si ces dernières ont fait l'objet d'une utilisation préalable par la Coopérative Oasis sur ses sites internet.

La Marque ne peut être utilisée que dans sa forme complète et sans recomposition et/ou déclinaison nouvelle, sauf autorisation écrite préalable de la Coopérative Oasis ou utilisation préalable par la Coopérative Oasis sur ses sites internet.

La Marque peut être utilisée pour signaler le partage de valeurs ou pour signaler l'appartenance au Réseau Oasis de la Coopérative Oasis, mais il est demandé de faire en sorte que l'utilisation ne suggère aucun lien de subordination ni une approbation quelconque de la Coopérative Oasis des contenus d'un document ou d'un site sur lequel la Marque est reproduite.

Les logos reproduisant la Marque ne pourront être modifiés qu'avec l'autorisation écrite, expresse et préalable de la Coopérative Oasis.

Dans la mesure du possible, dès la première utilisation de la Marque, et dans les cas nécessitant une demande d'autorisation, il est encouragé d'inclure cet avertissement :

« Oasis est une marque collective de la Coopérative Oasis qui protège l'ensemble des lieux appartenant au Réseau Oasis. L'utilisation de cette Marque nous a été ponctuellement permise par la Coopérative Oasis ».

5. Quand pouvons-nous utiliser la Marque sans le demander ?

L'Utilisateur peut reproduire la Marque, ou des déclinaisons qui auraient déjà été présentées sur les sites de la Coopérative Oasis.

La Marque peut en effet se décliner en différentes activités ou appellations liées à la Communauté : compagnons oasis, festival oasis, mooc oasis...

Tout Utilisateur autre qu'un membre de la Coopérative Oasis peut utiliser la Marque sans le demander préalablement dans les cas suivants :

- Pour qualifier ou promouvoir un lieu appartenant au Réseau Oasis qui serait signalé sur la base de données commune habitat participatif et oasis accessible à l'adresse suivante : <https://www.basededonnees-habitatparticipatif-oasis.fr>. Ce lieu peut ainsi adjoindre/accoler la Marque à son nom ;
- Pour des événements qui visent à promouvoir la mission du Projet Oasis de la Coopérative Oasis ou le développement d'Oasis. Il peut s'agir d'événements tels que des rassemblements de membres de la Communauté, des journées contributives, des rencontres festives, des portes ouvertes de lieux appartenant au Réseau Oasis...

Cette clause ne permet cependant pas d'utiliser la Marque pour des levées de fonds qui ne seraient pas directement destinées à la Coopérative Oasis, sauf autorisation spéciale de la Coopérative Oasis.

- Pour faire connaître les sites de la Coopérative Oasis tant qu'il est clair qu'il ne s'agit pas d'une mission ou d'un travail pour le compte et/ou au nom de la Coopérative Oasis.

Les logos créés dans le cadre du Projet Oasis peuvent être utilisés librement par les membres du Réseau Oasis. Cependant, l'Utilisateur s'interdit expressément de déposer à un quelconque titre, et/ou de réserver, un nom de domaine similaire ou identique, à la Marque que le signe et/ou le nom de domaine en cause soit ou non susceptible d'engendrer une confusion dans l'esprit du public.

La Communauté Oasis souhaite s'assurer que chaque logo restera disponible pour tous les bénéficiaires envisagés au départ.

6. Quelles utilisations nécessitent une autorisation ?

Or les cas limitativement prévus à l'Article 5 du Règlement, la Coopérative Oasis devra préalablement autoriser l'utilisation de la Marque.

L'autorisation ou licence sur la Marque devra être préalable, écrite et signée par une personne explicitement mandatée au sein de la Coopérative Oasis.

Les utilisations suivantes nécessitent une autorisation :

- La création d'objets et/ou de produits dérivés sur lesquels la Marque est apposée (vêtements, fonds d'écran...) dans le but d'être vendus ou offerts ;
- La proposition de services payants ou gratuits dans les domaines du Projet Oasis (accompagnements, outils numériques...);
- La création de personnes morales (associations ou entreprises) qui se donneraient une mission par rapport à des lieux ou à un réseau de lieux (accompagnements, outils...);
- L'enregistrement ou l'utilisation d'un nom de domaine qui contient le terme « *oasis* ». Tout enregistrement pouvant induire en erreur les membres de la Communauté Oasis est interdit ;
- Un événement public ou privé qui utilise la Marque, pour l'une des activités couvertes par la Marque, sans être directement lié à la mission du Projet Oasis ou directement organisé par la Coopérative Oasis ou l'un des lieux appartenant au Réseau Oasis ;

Si la Coopérative Oasis vous concède une licence de Marque, celle-ci ne sera applicable qu'aux événements particuliers sur lesquels a porté votre demande. Chaque événement devra faire l'objet d'une autorisation spéciale ou licence d'utilisation de la Marque concédée par la Coopérative Oasis;

- Une publication qui reproduit la Marque, or les cas prévus à l'Article 5, en particulier si le terme « *oasis* » apparaît dans un titre, un sous-titre, un slogan... Si vous obtenez une licence de Marque, elle ne s'appliquera qu'à la publication particulière qui a fait l'objet de votre demande. Vous devrez demander une nouvelle licence si vous souhaitez faire une autre publication.
- Un film, un épisode de programme télévisé ou une production en ligne. Si vous obtenez une licence sur la Marque, elle ne s'appliquera qu'au film, épisode de programme télévisé ou production en ligne qui fait l'objet de votre demande. Vous devrez demander une nouvelle licence si vous souhaitez tourner un autre film ou épisode de programme télévisé.

Lors d'une utilisation de la Marque, il est demandé de le faire uniquement pour présenter le Projet qui aura été accepté par la Coopérative Oasis. Sauf autorisation particulière, écrite et explicite, il ne doit pas être créé l'impression que votre projet est de quelque manière que ce soit approuvé, soutenu ou parrainé par la Coopérative Oasis, ou fait partie des actions de la Coopérative Oasis.

7. Quelles sont les utilisations interdites ?

Afin de protéger la réputation de la Coopérative Oasis et de l'ensemble des lieux appartenant au Réseau Oasis, il est formellement interdit d'utiliser la Marque dans les cas suivants :

- Pour promouvoir un projet immobilier lucratif qui n'a pas été autorisé à figurer sur la base de données des oasis et habitats participatifs (c'est-à-dire n'appartenant pas au Réseau Oasis) ;
- Pour promouvoir un concept immobilier, un promoteur immobilier, qui poursuivrait un autre but que celui du Projet Oasis ou des fins purement commerciales ;
- Pour désigner une personne morale ou un projet qui contredirait les valeurs du Projet Oasis.

Il est interdit de créer un site qui imite l'apparence d'un site de la Coopérative Oasis lié au Projet Oasis.

Si vous avez une bonne raison de créer un site dit « *miroir* », ou pour toute question relevant du droit d'utilisation de la Marque, veuillez nous contacter à l'adresse contact@cooperative-oasis.org.

8. Le signalement des utilisations abusives de la Marque

Nous souhaitons lutter contre les utilisations abusives de la Marque.

Si vous constatez que la Marque a été utilisée d'une quelconque manière susceptible de constituer un abus, ou de contrevenir au Règlement, merci de nous envoyer un courriel à contact@cooperative-oasis.org.

Nous pouvons révoquer le droit d'utilisation de la Marque dans le cadre de cette politique à tout moment en adressant un avis, de quelque manière que ce soit, si nous déterminons que l'utilisation est incompatible avec la mission ou est susceptible de nuire au mouvement de la Coopérative Oasis ou aux membres du Réseau Oasis.

9. Responsabilités et Garanties

L'utilisateur est seul responsable des conséquences directes ou indirectes qui pourraient résulter de son exploitation de la Marque.

Les Utilisateurs s'engagent à respecter le Règlement à tout moment et à utiliser la Marque et/ou les futurs logos reprenant la Marque, suivant les modalités définies par la Coopérative Oasis.

Toute violation du Règlement pourrait entraîner la remise en cause de la licence concédée par la Coopérative Oasis sur la Marque.

En cas de non-respect par les Utilisateurs du Règlement ou de la loi en vigueur, la Coopérative Oasis se réserve le droit d'agir en justice pour faire valoir ses droits.

Aucune stipulation du Règlement ne doit être interprétée comme conférant aux Utilisateurs un droit ou titre sur la Marque et/ou les futurs logos reprenant la Marque.

Les Utilisateurs sont informés et acceptent que la Coopérative Oasis se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'interrompre, de suspendre, d'annuler et/ou de modifier l'autorisation qui leur a été concédée sur la Marque et/ou les futurs logos reprenant la Marque et de procéder à des modifications ou des suppressions sur la Marque et/ou les futurs logos reprenant la Marque sans que cela ne puisse engager sa responsabilité à l'égard des Utilisateurs.

En considération du caractère gratuit de l'autorisation concédée par la Coopérative Oasis, cette dernière ne donne aucune garantie, implicite ou explicite, aux Utilisateurs.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de la Coopérative Oasis par un tiers, du fait de l'utilisation non conforme de la Marque par l'Utilisateur, ce dernier s'engage à en supporter tous les frais et charges en lieu et place de la Coopérative Oasis.

10. Révision et traduction de la politique de Marque

Le Règlement pourra être mis à jour et modifié à tout moment par la Coopérative Oasis.

Les nouvelles stipulations entreront en vigueur lors de la mise en ligne du nouveau Règlement.

Dans la mesure du possible, la Coopérative Oasis informera les Utilisateurs des changements du Règlement.

Les changements majeurs du Règlement feront l'objet de décisions au sein d'une instance créée dans le Projet Oasis, par exemple le comité de coopération du Projet Oasis.

Pour les modifications mineures ou les modifications imposées par la loi, la Coopérative Oasis se réserve le droit de modifier seule le Règlement. Les changements mineurs incluent les corrections linguistiques, les modifications administratives ou les corrections de déclarations inexactes.

Cette section ne s'applique pas au résumé simple et aux textes de communication sur ce Règlement qui peuvent toujours être révisés sans préavis.

N'hésitez pas à contacter la Coopérative Oasis à l'adresse contact@cooperative-oasis.org, si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit conforme à cette politique ou aux lois françaises en matière de marques.

11. Loi applicable et juridiction compétente

Le Règlement est soumis à la loi française, quel que soit le lieu d'utilisation de la Marque par l'Utilisateur.

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement sera porté devant tout tribunal compétent.

SI APPLICABLE, TOUT DIFFEREND RELATIF A LA VALIDITE, A L'INTERPRETATION OU A L'EXECUTION DU REGLEMENT SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS, ET CE, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.